

OBSERVATIONS

SUR LES ATTENTATS

ATTRIBUÉS

A M. LE DUC D'ORLÉANS,

En Réponse à l'Exposé de sa conduite
dans la Révolution de France.

IMPRIMÉ PAR ORDRE ET AUX DÉPENS DE SON ALTESSE.

Habemus confitentem reum.

CICÉR.

A P A R I S,

Chez tous les marchands de nouveautés.

1790.

B.

N^o 14.

M+W 11322

Case
FRC
6110

201077-10

CHICAGO ILL

APR 10 1892

THE NEWBERG

LIBRARY

CHICAGO ILL

APR 10 1892

THE NEWBERG

LIBRARY

CHICAGO ILL

APR 10 1892

THE NEWBERG

LIBRARY

CHICAGO ILL

APR 10 1892

THE NEWBERG

LIBRARY

CHICAGO ILL

APR 10 1892

THE NEWBERG

LIBRARY

CHICAGO ILL



mi 11

A V E R T I S S E M E N T

D E L'É D I T E U R.

Me le duc d'Orléans a ordonné l'impression de ces observations, auxquelles il répondra incessamment, afin que toutes les pieces de ce grand procès soient connues du public.

On sera peut-être curieux de connoître le nom de l'Auteur ; qu'importe ce nom ? On verra bien que ces Observations n'ont pu être rédigées que par un des plus chauds amis de son Altesse. On prévient seulement que cet ami n'est ni Barnave, ni Roberspierre, ni Desmoulins, ni Marat, ni Gorsas, ni Menoult, ni les Lameth, ni d'Aiguillon, ni Biron, ni Latouche, ni Sillery, ni l'Abbé Fauchet,

ni l'Abbé Noel , auteur inconnu de la
Chronique de Paris , ni le citoyen ré-
troactif Villette..... Ce n'est pas même le
débonnaire époux d'Agnès Bufon.

OBSERVATIONS

SUR LES ATTENTATS

ATTRIBUÉS

A M. LE DUC D'ORLÉANS,

En Réponse à l'Exposé de sa conduite
dans la Révolution de France.

LETTRE A M. LE DUC.

MONSEIGNEUR,

Lorsque M. de Laclos me fit part de la résolution prise par votre Altesse de rendre public l'exposé de sa conduite dans la révolution actuelle, je ne lui dissimulai pas les dangers que j'appercevois dans une pareille entreprise.

Je lui observai qu'un tel exposé, lié aux plus grands événemens, éveilleroit des haines qui sembloient assoupies,

A

trouveroit des contradicteurs nombreux, donneroit enfin lieu à des commentaires dont les impressions seroient difficiles à détruire.

M. de Laclos, sans répondre à mes objections, qu'il trouva foibles, me dit que tout étoit prévu; que l'EXPOSÉ dont il étoit question, chef-d'œuvre de raisonnement et de logique, préviendroit tout, répondroit à tout, et ne laisseroit à vos ennemis que la honte et le désespoir d'une impuissante critique.

Je l'ai lu enfin, cet Exposé; et puisque vous l'ordonnez, monseigneur, je dois vous dire avec franchise qu'il a peu répondu à la haute idée qu'on avoit voulu m'en donner.

Je l'ai trouvé foible, mal motivé, et manquant de cette clarté qui porte la conviction.

Plus difficile et plus sévère que moi, le public, je l'avois prévu, n'y voit qu'un roman mal ourdi; qu'une injure faite au bon sens des lecteurs, qui, dit-on, ne

peuvent être dupes d'une hypocrisie mal déguisée, et que tant de faits concourent à démasquer.

De ces assertions vagues, on descend aux détails; et d'abord on observe que ce goût dominant, ce goût de la liberté dont vous faites le mobile de toutes vos actions, est un goût que la nature a placé dans tous les cœurs.

Voyons cependant, continue-t-on, ce que produira chez M. le Duc ce goût qui « non seulement, maîtrise » tous les autres, mais qui ne cede ni » aux événemens contre lesquels il ne » cesse de lutter avec courage, ni même » aux passions qu'il parvient à modifier » à son gré ».

Ce goût dominant, annoncé avec tant d'emphase, « d'abord effet du sentiment, bien plus que de la réflexion », va sans doute être dirigé et éclairé par l'éducation.

Sans doute que par une étude approfondie des institutions qui ont régi le

monde, M. le duc va se préparer à remplir la tâche immense que sa naissance lui impose.

Né pour être le défenseur de cette liberté, qui repose sur les loix, il va en étudier les bases.

Si près de la première place, avec tant de moyens d'influer sur le gouvernement, sans doute il va chercher dans l'histoire de notre antique monarchie les principes qui la gouvernent.

Membre né de la cour des pairs, il en deviendra le flambeau....

Telle est, monseigneur, le cercle qu'on a osé prescrire à votre jeunesse, et dans lequel, dit-on, doit vous circoncrire ce goût dont vous prétendez que vous fûtes dévoré dès vos plus jeunes ans.

On croit avoir le droit d'être étonné, lorsque dans votre exposé, on lit cet aveu naïf de vos premières méprises.

« Vous marchez à tâtons ; vous em-
 » brassez le fantôme au lieu de la réalité...
 » Trois fois vous êtes victime de votre
 » erreur....

« A La premiere (vous aviez alors vingt-quatre ans) on vous dirigeoit , et vous ne pouvez pas dire que la conduite que vous tîntes alors fût réellement votre conduite :

« A la seconde époque , vous n'aviez » d'autres motifs que de ne pas vouloir » contredire par une démarche publique » les sentimens que vous avez professés. »

On trouve , monseigneur , que ces motifs sont plutôt l'effet de l'irrésolution et de la foiblesse que le produit d'un goût dominant qui , dès-lors doit être chez vous inébranlable et fondé en principes.

Après ces réflexions , peut-être un peu dures à entendre , mais que je n'ai pas dû taire , d'après la parole que vous avez exigé de moi , on vous suit , monseigneur , dans les « différentes classes de la » société où votre goût pour la liberté » vous engage à vous répandre.... » On ne vous fait pas grâce sur le choix de ces sociétés : on répète à ce sujet , ce que tout Paris sait , ce qui se trouve consigné

dans tant de chroniques scandaleuses : et des hommes qui s'avisent d'avoir des mœurs, s'obstinent encore aujourd'hui à vous faire autant de crimes de ces essais de votre jeunesse. Ils y cherchent envain l'impulsion d'un goût dominant « qui ne cede pas même aux passions qu'il modifie à son gré » ; jugeant de la cause par ses effets, ils appellent licence ce que vous nommez amour de la liberté, et ils semblent craindre que ces préludes de votre jeunesse ne vous préparent à fouler un jour aux pieds tout ce qu'il y a d'honnête et de respectable dans la société.

Attachés à vos pas, vos censeurs vous accompagnent dans vos voyages. Ils espèrent que vous allez enfin fixer vos idées sur la nature et l'essence de la liberté que vous poursuivez. Quel est leur étonnement lorsqu'ils vous entendent dire : « J'avois été déjà plusieurs fois en Angleterre, cette terre natale de la liberté ; je ne m'y étois pas beaucoup occupé de rechercher sur quels prin-

» cipes étoit fondée la constitution qui
 » faisoit du peuple Anglais un peuple
 » libre ; je ne prévoyois pas que ces con-
 » noissances dussent être jamais à mon
 » usage. »

Cet aveu donne lieu à une foule de questions. On demande, comment il est possible qu'un adorateur de la liberté ait pu en habiter le séjour sans rechercher par quelles heureuses institutions elle y étoit fixée ?

On demande par quelle fatalité un prince du sang, un pair, gardien des libertés de la nation Française, conseil né du roi, n'a pas prévu que la connoissance d'une constitution libre dut être à son usage.

Envain ajoutez-vous, monseigneur,
 » je n'en avois pas moins observé les
 » heureux effets de la liberté pour le
 » bonheur de tous, et mon goût domi-
 » nant s'étoit fortifié de tout ce que
 » j'avois acquis d'expérience. »

On répond qu'une expérience qui ne

réfléchit pas sur les causes ; qui ne les approfondit pas, est tout au plus une misérable routine : vos partisans même voyent avec peine, que de votre propre aveu, ce goût dominant, cet amour de la liberté dont on attendoit de si grandes choses, se réduit chez vous, monseigneur, à un instinct aveugle.

Content de savoir que « la liberté produit des effets heureux pour le bonheur de tous » connoissance qui ne valoit, dit-on, pas toutes les courses que vous avez faites pour l'acquérir, vous ne savez ni en quoi elle consiste, ni comment elle se conserve, ni quelles sont les causes qui la produisent.

On est étonné qu'étant aussi peu avancé dans la science de cette liberté que vous poursuiviez à tant de frais, monseigneur, vous ayez désiré d'être député, car vous convenez vous-même que vous formâtes ce désir aussi-tôt que les états-généraux furent convoqués.

On s'arrête sur cette époque de la

convocation , et on gémit de penser que tant d'autres , ainsi que vous , sans avoir acquis des connoissances , qu'ils pouvoient , avec plus de raison , croire inutiles à leur ancienne existence , se soient venus asseoir à la table de la liberté , pour laquelle sans doute ils avoient aussi un goût dominant.

Je supprime tous les raisonnemens qu'on se permet sur le choix des députés ; je vous fais grace aussi , monseigneur , des dissertations par lesquelles on prétend prouver que la nation Française , par le fait seul de l'assemblée des États-Généraux , étoit réintégrée dans tous les droits qui constituent la vraie liberté.

Il ne restoit , selon ces raisonnemens , qu'à prendre des précautions , pour qu'à l'avenir ces droits ne fussent pas envahis de nouveau.

Ces précautions , ajoute-t-on , étoient simples ; le parlement les avoit indiquées par son arrêté du 5 Décembre 1788.

Cet arrêté , qu'on a peut-être trop ou-

blié , contenoit tout ce qui concernoit la liberté individuelle ; et c'est avec raison qu'on peut dire du parlement , qu'il avoit deviné le vœu de la nation jusques dans les détails. -- On vous sait mauvais gré , monseigneur , de ne pas avoir rappelé cet arrêté , dont vous ne pouviez ignorer l'existence , lorsque , dans votre Exposé , vous avez parlé de vos instructions à vos procureurs fondés.

On observe que ces instructions , dont vous paraissez si glorieux , ne sont que cet arrêté développé (1).

Non content de vous enlever le mérite de l'invention sur ce qui regarde la liberté individuelle , on contrarie encore vos autres prétentions au sujet de ces instructions.

On soutient que la suppression des droits , que vous y provoquez , avoit été provoquée et consentie par tous les

(1) Il faut lire dans l'Exposé même , page 5 , le passage que l'on réfute ici. On ne se joue pas avec plus d'impudence de la crédulité des bonnes gens. NOTE DE L'ÉDITEUR.

princes du sang. Sans emphase , sans ostentation , c'est ainsi qu'on doit être juste , ils avoient proscrit tous les privilèges onéreux au corps de la nation. Les ducs et pairs avoient aussi fait leur abandon , et le vœu de toute la noblesse s'y joignoit.

On trouve donc , monseigneur , que c'est à tort que dans votre Exposé vous rappelez ces sacrifices cômme vous étant particuliers , et comme un effet de votre AMOUR POUR LA LIBERTÉ. On pense que de pareils moyens sont peu délicats , bons seulement pour séduire les gens peu attentifs , mais si faciles à démasquer , qu'ils ne peuvent laisser qu'une impression défavorable contre ceux qui ont la mal-adresse de les mettre en usage.

Si vos instructions n'étoient nouvelles sous aucun rapport , il n'en étoit pas de même de l'ouvrage que vous y joignîtes.

Cet ouvrage , composé par un publiciste moderne , contient un système de gouvernement nouveau : un philosophe

a pu le rédiger et le croire excellent ; mais on soutient qu'un prince du sang ne pouvoit , sans crime , l'adopter et le proposer pour modele ;

Parce qu'il n'étoit pas alors question de changer la forme du gouvernement , entreprise toujours dangereuse ; mais seulement de le rétablir sur ses anciennes bases.

Mieux conseillé , le roi eût vu dans cet ouvrage adopté par M. le duc , un vrai manifeste , une déclaration de guerre ; attentat enfin que devoit suivre un châ-timent aussi prompt qu'exemplaire. Le peuple , qui n'étoit pas enivré alors , le peuple , dont le délire date de cette époque , eût applaudi à un acte de sévérité que la justice et les circonstances com-mandoient.

A en croire ces politiques , vous êtes responsable , monseigneur , de tous les malheurs qu'a pu produire cette doctrine anti-monarchique et destructive de tout gouvernement.

Il veut que ce soit à vous que la noblesse doive demander compte de ses châteaux brûlés :

Selon eux , c'est vous seul que le roi doit accuser de tous les affronts qu'il a essuyés ; et ce sera encore à vous à répondre à un peuple de vingt-cinq millions d'hommes , que ces nouveaux principes rendront incontestablement malheureux.

Pardon , monseigneur , si j'arrête si long-tems vos regards sur ces déclamations ; vous l'avez exigé , et en continuant à vous instruire de ce qui se dit , je ne fais que vous obéir.

L'endroit de votre Exposé , où vous cherchez à expliquer votre insouciance relativement à l'opinion publique , éprouve sur-tout de vives censures. Je vais vous rappeler le passage entier , dont la rédaction n'est peut-être pas trop présente à votre esprit.

« Dans toute démarche un peu importante , je ne me suis jamais décidé qu'après

avoir été pleinement persuadé que j'avois droit et raison ; et si quelquefois j'ai été dans l'erreur , cette erreur , d'après ma persuasion , n'en étoit pas moins une vérité pour moi. Or , quand l'opinion du public s'est trouvée contraire à la mienne, j'ai pensé , avec quelque raison , qu'il s'étoit moins occupé que moi de la question , et qu'il m'avoit jugé sans m'entendre ; j'en ai donc été peu affecté.... Je ne sais comment font ceux qui se conduisent autrement ; mais je persiste à penser que dans tout autre système , il faut se résoudre à faire dépendre sa raison et sa justice de toutes les erreurs , de tous les préjugés , et aussi de tous les intrigans qui savent si bien les faire naître et en diriger le cours ».

On observe qu'il n'est aucune action blâmable, aucun forfait, qu'on ne pût excuser et justifier avec une pareille doctrine.

Quel est l'homme qui , dans toute démarche un peu importante, ne se persuadera pas qu'il a pleinement droit et raison?

Qu'importe cette persuasion ? les plus grands scélérats peuvent l'avoir. Ce sont les actions que l'opinion du public juge. Otez cette censure salutaire , et bientôt chacun se faisant une regle de conduite , une PERSUASION à sa maniere , nous verrons renaître parmi nous des Catilina , des Cromwel , des Ravailac.

Pour avoir le droit de braver l'opinion , il faut commencer par prouver qu'elle est vicieuse ; il faut démontrer par des argumens , non pas privés , mais publics , qu'elle est contraire , non pas à sa raison et à sa justice à soi , mais à la raison et à la justice éternelle ; à cette justice qui ne se plie ni aux préjugés , ni aux erreurs , et qui , tôt ou tard , sait en triompher.

Il n'est donné qu'aux génies supérieurs de diriger l'opinion ; les plus grands hommes l'ont respectée : malheur à qui la brave !

Vous devez vous appercevoir , monseigneur , que je ne vous rends que le résultat de ce qui s'est dit sur cette grande

question susceptible d'être envisagée sous tant de rapports différens.

Je ne vous détaillerai pas , non plus , tous les commentaires qui ont été faits sur votre conduite dans la chambre de la noblesse , avant la réunion des ordres.

On a répété , jusqu'à satiété , que le parti de la minorité étoit composé de vos créatures et de vos adhérens.

On a été rappeler , je ne sais quelle motion , dont vous fîtes LA LECTURE , non sans grande émotion , puisque vous vous trouvâtes mal avant d'arriver à la fin.

Chacun interprète cette petite foiblesse , et , comme si elle n'étoit pas dans la nature , on veut y trouver une cause extraordinaire.

On dit qu'au moment où vous proposâtes de passer à la chambre du tiers pour y vérifier les pouvoirs , il s'éleva une voix indiscrete qui demanda , qui présideroit ? Cette question fut , dit-on , un coup de foudre : vous crûtes vos secrets découverts ,

découverts, et vous tremblâtes, non pas pour vous, on connoît votre courage, mais pour votre chere minorité.

Autant on vous a reproché de vous montrer avantageux en parlant de vos instructions, autant on vous trouve modeste dans cette partie de votre exposé, où vous rendez compte de votre conduite pendant les premiers jours des états-généraux.

Vous vous y représentez comme agent presque passifs, et on sait que ce fut vous qui amenâtes la défection de la minorité de la noblesse.

Malgré eux, monseigneur, les détracteurs de votre gloire sont obligés de convenir de votre talent à résumer les événemens qui précéderent et suivirent la fameuse réunion des ordres. Ils conviennent qu'il est impossible de mettre plus d'art à présenter des faits sous un jour avantageux; ils disputent cependant sur leur justesse.

Ils prétendent, par exemple, que ces

troupes assemblées pour la sûreté de la capitale, et pour protéger la circulation des grains, ne devoient, dans le principe, inspirer aucunes allarmes.

Ce que vous donnez comme le résultat de fausses combinaisons, ce que vous attribuez à l'intrigue plus active que sage, on s'obstine à soutenir que la prudence l'avoit commandé; et on ajoute que l'usage qu'on a fait de ces forces réunies, a bien prouvé quelle en étoit le but.

La conduite des gardes Françaises dont vous faites, monseigneur, un éloge si mérité, n'a pas encore obtenu les suffrages de tout le monde.

Vous dites, « ils furent les premiers »
 » qui rassurèrent leurs concitoyens; ils
 » furent les premiers qui professèrent
 » les sentimens qui depuis sont devenus
 » la base du serment qu'on exige des
 » troupes. Il étoit naturel que la conduite
 » civile de ce régiment déplût à tous
 » ceux dont elle contrarioit les projets... »

On dit qu'il n'y a pas de civisme à

refuser d'obéir à ses officiers lorsqu'ils ne commandent rien qui puisse blesser les droits des citoyens. Or, ajoute-t-on, que demandoit-on à ces messieurs ? de rester dans leurs casernes et d'y attendre des ordres pour préserver l'archevêché du pillage dont il étoit menacé.

Cet ordre si simple fut le signal de l'insubordination : elle ne fut d'abord que partielle ; elle commença par la compagnie de grenadiers , commandée par M. de..... officier attaché à la maison de M. le duc d'Orléans. Ce fut aussi au palais royal , que ces soldats insubordonnés vinrent se réfugier et recevoir le tribut qui étoit dû à une conduite aussi exemplaire et aussi civique.

Quant à la vénalité des gardes Françaises vous les en disculpez, monseigneur, d'une manière victorieuse, et sans doute ils vous en témoigneront leur reconnoissance ; mais de ce que les gardes Françaises n'étoient pas à vendre , il ne s'en suit pas qu'on a pas voulu les acheter. On

assure, au contraire, qu'il est prouvé que M. ancien officier de ce corps, a été pris dans les casernes offrant de l'argent pour prix de la désobéissance et de l'insubordination qu'on exigeoit d'eux.

On remarque encore comme une singularité fatale que les trois régimens qui portent votre nom ont été les premiers dans l'armée à donner des marques d'une civique insubordination.

On ne vous trouve pas heureux, monseigneur, à poser les bornes de l'obéissance militaire, et on voit s'échapper un sourire de pitié en vous entendant dire que les « sentimens professés par les » gardes Françaises sont devenus la base » du serment qu'on exige des troupes. » C'est ainsi qu'une troupe qui déserte son poste et fuit, ne fait souvent que prévenir de quelques heures, l'ordre qui lui eut été donné de faire retraite.

Décidez à ne trouver rien qui ne soit susceptible d'être commenté dans votre exposé, les envieux ne se rendent pas à

cette raison si plausible que votre altesse donne de l'espece de triomphe qui fut décerné à son buste.

On prétend que l'effigie de MONSIEUR, frere du roi, devoit naturellement être de la fête.

Puisqu'on vouloit un lieutenant-général du royaume, car le cortége du triomphe n'en faisoit pas un mystere, pourquoi ne pas prendre le premier prince du sang ?

Quant à cette scene désastreuse, ce sont vos propres paroles, monseigneur, qui se passa à la place Louis XV, on demande en quoi désastreuse ?

On y interrompit une scene scandaleuse, une orgie indécente et insultante pour le roi.

Les troupes dissipèrent le misérable cortége des deux effigies COURONNÉES ; on ne tua, on ne blessa personne ; et si on en excepte l'imprudéce commise par le prince Lambesc, imprudence qui ne coûta pas une goutte de sang, il n'y eut de désastre dans cette journée que pour

ceux que cette scene triomphale pouvoit intéresser.

J'aurois cru, monseigneur, qu'on vous auroit su gré de la conduite prudente que vous tîntes pendant ces jours de trouble. Le tableau que vous nous en faites est à mes yeux si touchant ! « je me retirerai » dans ma maison de Mousseaux..... Je » ne flattai point le peuple; (1) je ne crai- » gnis pas la cour. » Quel désintéressement ! quelle grandeur de courage ! eh bien, monseigneur, tout cela ne désarme pas l'envie. Vous vous retirâtes, dit-on, désespéré de voir la tentative du couronnement manqué : il falloit du courage pour amener l'aventure à bien, surmonter une résistance qu'on n'avoit pas prévue :

(1) Si M. le Duc ne flatta pas le peuple, il sait au moins le secourir : témoin ces largesses dont toutes les gazettes ont retenti.

On remarque que cette générosité un peu tardive, date précisément du moment où M. le Duc s'éloigna de la cour.

On rappelle encore, au sujet de sa popularité, le repas qu'il fit, quelques jours après l'affaire de Réveillon, chez un riche brasseur du fauxbourg Saint-Antoine. NOTE DE L'ÉDITEUR.

vous cédâtes à des sentimens plus pacifiques commandés par la bonne contenance que firent encore ce jour-là les troupes du roi.

Je ne serois pas digne, monseigneur, de la confiance dont vous m'honorez, si je ne mettois tout mon savoir et toute mon adresse à faire valoir les beaux endroits de votre exposé: aussi ai-je rappelé aux malveillans ce second tableau où votre modération est si bien peinte (1). J'ai sur-tout insisté sur la demande que vous fîtes de ne pas être de cette députation qui venoit à Paris apporter la nouvelle de la réunion du roi à l'assemblée nationale.

Ils ont réponse à tout: le roi, disent-ils, étoit allé se remettre dans les bras de l'assemblée; qu'eût été faire M. le duc d'Orléans à Paris? sa cabale ne pouvoit triompher qu'au milieu de la résistance, du désordre: déjouée, par cette démarche du roi, elle

(1) Voyez l'Exposé, page 15.

étoit désormais forcée d'attendre une nouvelle occasion de se montrer, et son chef n'avoit rien de mieux à faire que de se vouer à la retraite.

Que ne débite-t-on pas, monseigneur, sur les manœuvres qui ont été mises en usage pour ramener cette occasion perdue par le dévouement entier du roi et la confiance dans le peuple.

La disette des grains fut un des principaux moyens employé pour faire fermenter les esprits : à en croire des personnes qui se disent bien instruites, votre altesse n'étoit rien moins qu'étrangère à ces manœuvres diaboliques. On va jusqu'à affirmer que la mort du banquier Pinet, n'a été prématurée qu'à raison d'avances faites par lui à vos agents. On porte ces avances à des millions : la lenteur des opérations, leur peu de succès rendoit le remboursement de Pinet difficile; il allait éclater : on trouva commode de s'en défaire. Ses livres soustraits à ses créanciers, le voile impénétrable qui cou-

vre le secret de sa mort, accréditent encore ces bruits (1.)

Votre altesse franchit avec la rapidité de l'éclair le temps qui sépare le premier voyage du roi à Paris le 16 Juillet, d'avec les journées des 5 et 6 octobre.

Plus méthodiques et moins pressés, ceux qui ont suivi la marche des évènements, suppléent au vuide qui se trouve dans votre exposé. A les entendre, chaque jour fut marqué par quelque événement caractéristique.

A la crainte de la famine, qui alloit toujours croissant, aux faux bruits adroitement semés et entretenus, aux allarmes continuelles qu'inspiroient des récits controuvés de complots imaginaires, se joignirent des motions violentes.

On distingue sur-tout celle qui tendoit

(1) C'étoit la mode alors de mettre tous les crimes sur le compte des aristocrates. Ils brûloient leurs châteaux pour faire piece aux demagogues : on prétendit que M. le comte d'Artois avoit fait assassiner Pinet.... Le ciel permet enfin que tout se découvre. NOTE DE L'ÉDITEUR.

à aller violer l'asyle du roi , à l'amener à Paris, lui et la famille royale.

Ce fut dans le mois d'Août, temps où, selon M. le duc, on respiroit à Paris l'air de la liberté « dégagé des vapeurs de la » licence », que ce projet innoui fut formé, mis au jour, et presque exécuté, puisque déjà quatre mille hommes étoient à la place Louis XV, et qu'il fallut envoyer de la garde pour les arrêter.

Long-temps avant ce repas des gardes du roi, repas dont on a parlé si diversement, et qu'avec tant de noirceur on a travesti en orgie, long-temps avant, les gardes Françaises avoient annoncé qu'ils iroient reprendre leur place auprès du roi.

Tout étoit donc préparé pour cette fameuse expédition dont ce repas ne fut que le prétexte.

Cette série de faits, que vous avez si adroitement supprimée dans votre exposé est véritablement concluante. Aussi, monseigneur, ne pouvant les nier absolu-

ment , mon zele s'est borné à dire que votre altesse pouvoit les ignorer. Toutes les voix se sont élevées à la fois : les ignorer ! les ignorer ! lorsque c'est dans son palais que toutes ces atrocités ont été ourdies : lorsque de ses fenêtres il a pu entendre pendant six mois entiers vomir des blasphêmes contre le roi et la famille royale.

Quelles mesures a-t-il pris pour réprimer une licence aussi effrénée ? à qui en a-t-il témoigné son mécontentement ?

Il nous vante la conduite qu'il a tenue le jour du triomphe de son effigie... qu'il nous rende plutôt compte de sa coupable indifférence sur cette sédition perpétuelle dont son palais étoit devenu le séjour et le foyer depuis l'ouverture des états-généraux.

Nous en avons été les témoins ; le 5 Octobre , à huit heures du matin , le palais royal étoit déjà plein de ces régicides déguisés en femmes et armés de piques : ils ne dissimuloient pas leurs projets. A Ver-

sailles , criaient des voix de Stentors ,
ALLONS VOIR CE QUE CETTE REINE A
DANS LE VENTRE.

Ce cri de Cannibales , qui retentit encore dans le cœur de tous les vrais Français , sema l'allarme et l'épouvante dans tout Paris : les indifférens même tremblèrent pour les jours du roi ; et si tous les bons citoyens ne se rangerent pas autour de lui , ce fut parce qu'ils manqueraient de chef (1).

Que faisoit M. le duc d'Orléans au milieu de tant d'agitations !

« Il étoit retenu par le travail qu'avoient à faire avec lui quelques gens de sa maison (2). » Le trône est entouré d'assassins ; tout Paris est dans l'attente des événemens que va produire cette nuit horrible.... Personne ne dort... M. le

(1) Il s'en trouva cependant , des Français , qui se transportèrent à Versailles , y devancerent la horde féroce , et virent offrir au roi des défenseurs dont le zele n'eût pas été impuissant , si ou l'eût mis à l'épreuve.

(2) Voyez l'exposé , page 17.

duc seul se livre au sommeil : il nous l'apprend lui-même ; il faut que le lendemain , mardi matin , M. le Brun le fasse éveiller et vienne lui donner des nouvelles de Versailles....

Que le prince du sang ait montré une insouciance aussi grande sur le sort du roi , on a lieu de s'en étonner sans avoir le droit d'en demander la raison ; mais le député , pourquoi n'étoit il pas à son poste dans cette journée qui pouvoit devenir si funeste pour l'assemblée et pour le roi ?

On est bien malheureux , monseigneur , d'avoir à répondre à de pareilles réflexions. En lisant votre exposé , on croiroit que vous ne les avez pas prévues ; elles sont cependant si naturelles , que je les vois goûtées par les esprits les plus simples. Ne pouvant les réfuter *EX ABROPTO* , j'ai assuré que vous y répondriez vous-même dans un supplément qui suivroit incessamment votre exposé.

J'ai aussi été obligé de promettre que

par la même occasion vous satisfériez le public sur le desir qu'il a de connoître l'objet de cette mission importante qui vous a fait quitter l'assemblée nationale et la France dans un tems où votre départ pouvoit avoir l'air d'une fuite.

Il faut vous l'avouer , monseigneur , on éleve bien des doutes sur cette mission. On va jusqu'à dire que même dans le cas où il y aurait eu quelques grands intérêts à ménager entre la France et l'Angleterre, vous étiez la dernière personne qu'on devait y envoyer.

La première qualité d'un négociateur , est d'avoir la confiance de ceux avec lesquels il doit traiter : et tous le monde sait que M. le duc d'Orléans ne jouit pas d'une grande considération auprès de sa majesté Britannique. Ses liaisons avec le prince de Galles ont été vues d'un mauvais œil par un pere qui ne pouvoit pas être insensible aux écarts du jeune prince.

C'est en fréquentant M. le duc, et en

partageant ses goûts , qu'on a vu l'héritier de la couronne dissiper des trésors , et être obligé , pour payer ses dettes , de recourir à la bonté du roi , ou , pour mieux dire , à la générosité de la nation Angloise.

A ces premiers motifs de défaveur , on en joint d'autres aussi puissans.

On connoît la rivalité qui existe entre MM. Pitt et Fox : M. le duc est l'ami de l'un , et c'est avec l'autre qu'il à traiter.

Ces considérations générales deviennent plus pressantes lorsqu'on examine le rôle que votre altesse a joué en Angleterre depuis son départ de Paris.

Admis à une grande audience qui peut avoir été mandiée , le roi n'a entretenu M. le duc que des malheurs de la famille royale de France , et sur-tout du courage plus qu'humain que la reine avoit montré au milieu de tant de dangers.

Cette audience , dont le résultat a l'air d'une satire amere , est la seule dont le public ait eu connoissance : on voit tout

le reste du tems M. le duc vivre en homme privé à Londres, plus occupé de ses plaisirs que des affaires publiques.

A Londres même, on semble oublier qu'il y a un prince du sang de France ENVOYÉ POUR UNE MISSION IMPORTANTE. On y donne des fêtes d'apparat; l'ambassadeur, tous les Français de quelque marque y sont invités; et c'est inutilement qu'on y cherche celui que son rang devoit y appeller le premier.

Je ne vous ai encore exposé, monseigneur, que l'opinion des gens les plus modérés: voici quelques-uns des traits que la haine et, sans doute, la calomnie débitent.

Vous avez lu, je vous l'envoyai à Londres, ce libelle furieux, le *DOMINE SALVUM FAC REGEM*. Vos ennemis en rappellent les faits: cet écrit fut, disent-ils, répandu avec profusion dans tout le royaume et chez les étrangers: M. de la Fayette y est cité plusieurs fois; le rendez-vous chez madame de Coigny, dont

dont M. le duc convient, y est rapporté jusques dans ses moindres détails, mais avec des circonstances bien différentes. Ces discours vigoureux que M. de la Fayette tient à M. le duc; ce soufflet malheureux; ce silence du général toujours empressé à rendre témoignage à la vérité et à démasquer le mensonge, sont autant de taches dont l'empreinte reste; et quelque envie qu'on ait de croire aveuglément à la vertu de M. le duc, on hésite et on doute.

On ne doutera plus, on n'hésitera plus, monseigneur, lorsque vous aurez donné au public cet exposé de vos négociations à Londres, auquel vous travaillez. Je vous en conjure au nom de votre gloire, ne différez pas plus long-temps à la mettre au jour: il seroit peut-être nécessaire aussi de joindre à cet écrit, une lettre de M. de la Fayette qui démentiroit tous les faits auxquels on lui donne une si grande part.

Cette lettre de M. de la Fayette vous

dispenseroit, monseigneur, de répondre à ces libellistes que vous appelez misérables; et ce seroit d'autant plus agréable, qu'on remarque que vous n'êtes pas heureux en réfutation. Je vais vous rapporter les raisonnemens qu'on fait à ce sujet, et votre altesse jugera jusqu'à quel point ils sont fondés.

Dans votre exposé, pagé 22, vous annoncez que vous allez chercher si les forfaits que la haine vous a imputés, sont non pas vraisemblables, mais s'il ne sont pas réellement impossibles.

On observe d'abord qu'un forfait démontré impossible, dans son exécution, n'en conduit pas moins à l'échafaud celui qui a osé en concevoir l'idée, et en tenter le succès : témoin de la mort du courageux et intrépide Favras, convaincu, disoit-on, d'avoir formé et tenté d'exécuter un dessein, dont, de l'aveu de tout le monde, le succès étoit impossible.

Mais, quoique vous en disiez, monseigneur, on est bien loin d'admettre l'im-

possibilité des projets qu'on vous attribue. Rien au contraire, au moyen des mesures prises, ne paroît aussi facile à exécuter.

De quoi s'agit-il ? --- de frayer un chemin qui conduise M. le duc d'Orléans à la régence.

Quelle circonstance peut nécessiter la nomination d'un régent ? --- la minorité, l'imbécillité, ou la fuite du monarque.

Louis XVI n'étoit ni enfant, ni imbécile ; sa fuite ou sa mort pouvoit donc seule amener la position demandée.

Voyons d'abord si le roi pourroit fuir.

Le 5 Octobre, « une quantité de » peuple assez considérable (quinze » mille hommes au moins) ayant des » armes et du canon, se rend à Versailles : ce peuple est suivi par une » grande partie de la garde nationale » parisienne, qui, la bayonette sur la » gorge, a forcé son général à la suivre. »

Que fera le roi dans cette position ?

attendra-t-il, dans son palais, qu'on égorge ses gardes, qu'on poursuive, le poignard à la main, la courageuse compagnie de ses infortunés? ou bien se mettant à la tête du peu de serviteurs fideles qui l'entourent, ira-t-il chercher dans les provinces des sujets sensibles à ses malheurs, et disposés à le secourir dans sa mauvaise fortune? ---

Ce dernier parti n'étoit ni déraisonnable à prendre, ni impossible à exécuter. Il ne falloit, dans cette hypothèse, ni se rendre invisible, ainsi que le suppose gratuitement M. le duc d'Orléans, ni manquer de confiance dans son peuple: cette fuite au contraire, eût été un appel au peuple aimant son roi, contre les attentats d'un peuple forcené, soudoyé et égaré par des conspirateurs.

L'existence passive, l'inaction du monarque au milieu de cette scene d'horreur du 5 Octobre, est peut-être ce qu'il y aura de plus incroyable pour la postérité, dans cette étonnante révolution.

Envain M. le duc d'Orléans met-il

toute son adresse pour prouver qu'il y a de la similitude entre la position du roi, au 5 Octobre, et celle où il s'étoit trouvé dans le mois de Juillet.

La plus légère attention doit convaincre que rien ne se ressemble dans ces deux instans, et qu'il n'y a ni inconséquence, ni contradiction à penser que celui qui, de son propre mouvement, vient se remettre dans le sein d'une assemblée délibérante, et qui, accompagné d'une partie de cette assemblée, vint à Paris le 16 Juillet, songeroit le 5 Octobre à se dérober lui et les siens, aux coups d'une populace furieuse traînant à sa suite du canon; d'une populace que tant de confiance de la part du monarque n'avait pu arrêter, et qui, au mépris de tous les devoirs, de tous les sermens, massacroit des gardes désarmés, pour se frayer une route jusqu'aux marches du trône qu'elle menaçoit.

Le 5 Octobre, le roi pouvoit, le roi devoit fuir, toutes les probabilités me-

noient à le croire. Eût-il trouvé des français EMPRESSÉS A LE RASSURER, A LE RETENIR, A LE RAMENER ? il en eût trouvé un petit nombre au moins, disposé à mourir avec lui. C'est tout ce qu'on ose affirmer dans un temps où tous les principes sont oubliés, dans un tems où l'or répandu à pleine main, a par-tout acheté des traîtres.

On suit votre raisonnement jusqu'au bout, monseigneur, et après avoir démontré qu'il étoit raisonnable de penser que le roi fuirait, on en vient à MONSIEUR.

Il est, dit-on, incontestable que MONSIEUR auroit partagé la fortune du roi ; ni l'un, ni l'autre ne seroient sortis du royaume ; ils n'en eussent pas abandonné le soin : ils auroient seulement changé de place ; et abandonné le champ de bataille à des révoltés pour aller demander justice à des Français.

Cet affreux succès une fois obtenu, qui peut calculer quel en eût été le prix pour les conjurés ?

C'est dans des circonstances pareilles que les usurpateurs s'élevent, que les partis acquierent de la consistance : c'est alors que toutes les loix sont violées, qu'on nomme un régent, et qu'au milieu de tant de troubles, la responsabilité n'est plus qu'un mot.

On avoit dû compter sur la fuite du roi; c'est démontré; mais qu'il fuie ou qu'il demeure, tout est prévu par les conjurés, et rien ne les arrête.

On massacre les gardes qui veillent à la porte de la reine, on pénètre jusques à son appartement, elle a à peine le temps de se sauver avec M. le dauphin, et si elle trouve quelque sûreté dans les bras du roi, c'est parce que les grenadiers de la garde nationale arrivent et déconcertent les projets des assassins. Il ne leur falloit plus qu'un instant pour faire un vaste tombeau du palais de Versailles.

Étranger à tous ces meurtres, M. le duc d'Orléans qui dormoit paisiblement

à Paris, en eut enfin appris la funeste nouvelle. Resté seul des descendans d'Henri IV, il eut bien été forcé de recevoir « le tribut d'amour que la nation » la plus sensible a voué à la race de ce grand roi... Mais les princes absens; mais les Bourbons d'Espagne et d'Italie, Léopold lui-même, frere d'une reine offensée, et oncle d'un dauphin de France détrôné par un prince usurpateur, eussent-ils souffert de pareilles atrocités? Les souverains même étrangers l'eussent-ils souffert par honneur et par le droit attaché à toutes les cours de l'Europe.

Tels sont, monseigneur, les raisonnemens que l'on oppose à tout ce que vous dites sur l'impossibilité des forfaits qui vous sont imputés.

Permettez-moi de vous dire, c'est une idée bien malheureuse que celle que vous avez eu là de raisonner sur la possibilité ou l'impossibilité du succès de tel ou tel projet.

Que prouverait en effet cette impossibilité démontrée ? rien. On pourroit tout au plus en conclure que vous avez mal calculé : que vous avez entrepris au-dessus de vos forces.

La question est de savoir si vous avez entrepris ; c'était à cette simplicité première qu'il fallait la réduire.

Enveloppé du manteau de votre innocence, il fallait sommer vos ennemis de produire des preuves des forfaits qu'on vous imputait.

C'est ce défaut de preuves, puisqu'enfin vous êtes sûr qu'il n'en existe pas de suffisantes, qui devait assurer votre triomphe, et sans vous embarrasser dans un dédale d'écritures, vous auriez, je crois, agi prudemment de revenir en France à petit bruit, puisque vous ne pouvez plus y jouer que le rôle très-circonscrit de citoyen : il fallait remettre à vos nombreux partisans le soin de dérouter l'opinion sur vos anciens projets, de commander même l'admiration pour

(42)

vosre civisme , à un peuple imbécille ,
qui ne réfléchit pas , et qui croit avoir
tout dit , lorsqu'il a prononcé les mots
de liberté et de révolution.

Pardon , monseigneur , mille fois
pardon , de la liberté avec laquelle je
vous expose mes doutes ; le zele qui
m'anime est mon excuse , il ne se démen-
tira jamais , non plus que le profond
respect avec lequel je suis ,

MONSEIGNEUR,

Votre , ect.

~~Le duc de...~~
~~de...~~

Entrevue